



**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents: 10

Votants: 10

Date de convocation : 16/02/2023

Date d'affichage : 16/02/2023

L'An Deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de Février à dix-neuf heures e, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZABAN Alexandre, CAZET Michel

ABSENT : Mme CAZET Joëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

### Objet : Tarifs location salle communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location de salle communale doivent être ajustés pour intégrer la possibilité que des habitants d'une autre commune puissent louer la salle communale.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- **Pour les habitants de Saint Abit et associations de Saint Abit participant à des évènements sur la commune ainsi que les associations traditionnelles (PACAP, let's Dance, ESNVV et l'association des Chasseurs) :**

	<b>SALLE</b>
<b>Location 24 heures</b>	130 €
<b>Location 48 heures</b>	200 €
<b>Location pour associations</b>	gratuit
<b>Caution</b>	500 €
<b>Chauffage (période du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai) Par journée de location sauf pour les associations</b>	40 €

- Pour les habitants d'une autre commune :

SALLE	
Location 24 heures	250 €
Location 48 heures	350 €
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Par journée de location	40 €

- pour les associations ou entreprises extérieures à la commune :

SALLE	
Location journée	150 €
Location ½ journée (4 heures)	80 €
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) selon durée de location	40€/20€

- Pour les entreprises dont le siège social est basé sur la commune :

Location journée	130 €
Location ½ journée	60 €
Location à l'heure	20€
Caution	500 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Selon durée de location	40€ /20€ /10€

De plus, du matériel audio-vidéo (écran, vidéoprojecteur, enceintes, micro) peut être mis à disposition pour un montant de 50 euros par jour lors de la location de la salle communale. Une caution de 1000 euros sera demandée au préalable.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTÉ** les tarifs présentés ci-dessus pour la location de la salle communale.

**DÉCIDE** que ces tarifs entreront en vigueur le 01 mars 2023 pour toute occupation de salle à compter du 01 mars 2023.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET.

